

Procès-verbal – Conseil du 14 février 2019

Présents (formant la majorité des Membres en exercice) : M. Bernard PLANQUE, M. Guy DOUIN, Mme Colette LE NOC, M. Charles-Albert WILLAERT, M. Pierre CLEMENT, Mme Nathalie DENIS, Mme Bernadette LEKEUX, Mme Catherine BEGE ;

Excusés : M. Jacques JAHANDIER, Mme Nadia CUINE (pouvoir à M DOUIN), Mme Sarah ELMKHANTER (pouvoir à Mme LE NOC), Mme Valérie HAMON (pouvoir à M WILLAERT), M. Bertrand LEYS,

Secrétaire de séance : M. Guy DOUIN.

Approbation procès-verbal du dernier Conseil Municipal

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal du 20 décembre 2018.

Approbation du plan de financement des travaux de la cour de l'agence postale, la médiathèque et la MSAP

Monsieur le Maire rappelle les précédentes délibérations actant les travaux d'aménagement de la Cour de l'agence postale, la médiathèque et la MSAP.

Le maître d'œuvre et l'entreprise réalisant les travaux ont été choisis courant 2018.

Ainsi, le plan définitif de financement est le suivant :

Dépenses :

Aménagement de la cour de la Poste	44 218,11 €
Frais de Maîtrise d'œuvre	1 800 €
Total dépenses HT	46 018,11 €

Recettes :

DETR -	15 950 € (35%)
Cœur de Village	10 432 € (22.5 %)
Contrat de ruralité	10 432 € (22.5 %)
Autofinancement	9 204,11 € (20%)
Total recettes HT	46 018,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le plan de financement définitif présenté.

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de l'Etat, de la Région et du Département.

Investissement – Changement de deux pneus du tracteur RENAULT

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'état du tracteur RENAULT ERGOS utilisé par les services techniques pour des travaux divers d'entretien de la commune. Il a été nécessaire de changer deux pneus usés et crevés. Les pneus étaient d'origine soient treize ans de vie.

Compte tenu de l'utilisation fréquente de ce tracteur notamment pour le déneigement et le salement des routes en période hivernale, il était nécessaire de changer ces pneus dans les meilleurs délais.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette dépense d'investissement à hauteur de 1 610 euros HT (1 932 euros TTC).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'approuver cette dépense d'investissement pour le changement de deux pneus du tracteur RENAULT ERGOS pour un montant de 1 610 euros HT (soit 1 932 euros TTC).

Détermination des tarifs à la cantine et le temps périscolaire des jours d'école applicables au 1^{er} janvier

2019

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, la commune à la gestion du pôle scolaire de la commune. Il revient donc à la mairie de gérer la cantine et le temps périscolaire des jours d'école.

Il est proposé de maintenir les tarifs existants préalablement à la communauté de communes, soient :

Cantine :

	Tarifs 2018-2019
Prix du repas par enfant	3 €
Prix du repas par enfant non inscrit (prévu moins de 48 heures)	5 €

Temps périscolaire des jours d'école :

	Tarifs 2018-2019
Prix pour le matin	1 €
Prix pour le soir	1,50 €
Forfait semaine complète	8 €

Concernant la cantine, le contrat avec prestataire de la communauté de communes, LA NORMANDE, a été poursuivi. La moyenne journalière est de 50 repas scolaires.

Les horaires de la garderie sont :

- Matin : 7h30 à 8h20
- Après-midi : 16h00 à 18h30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'approuver les tarifs énoncés à compter du 1^{er} janvier 2019.

Convention d'occupation des locaux du pôle scolaire par le centre de loisirs

Monsieur le Maire rappelle que les locaux du pôle scolaire sont utilisés par le centre de loisirs de la communauté de communes des Forêts du Perche les mercredis et les vacances scolaires.

Afin d'encadrer cette mise à disposition des locaux, notamment les questions de remise en état, il convient d'acter les modalités de cette occupation par une convention avec la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation des locaux du pôle scolaire par le centre de loisirs avec la communauté de communes des Forêts du Perche,

Sollicitation du Fonds Départemental d'Investissement

Monsieur le Maire informe qu'il est envisagé de finaliser les travaux de l'accès au cimetière et de la rue Pauline, et de réaliser des travaux de voirie Avenue du Général Leclerc, aux abords du pôle scolaire.

Ainsi, ces travaux pourraient être inscrits au Fonds Départemental d'Investissement (FDI) afin de bénéficier d'une subvention.

Une demande d'estimation du coût de ces travaux a été sollicitée auprès des services du Conseil Départemental.

Les travaux de voirie envisagés aux abords du pôle scolaire pourraient bénéficier de subvention supplémentaire au titre de la sécurité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet de réalisation des travaux désignés ci-dessus et

- De charger Monsieur le Maire de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, l'aide susvisée dans le cadre du Fonds Départemental d'Investissement pour les projets de travaux de voirie 2019.
- De charger Monsieur le Maire de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, une subvention au titre des amendes de police.

Sollicitation du Fonds de Péréquation sur les dépenses d'investissement 2018

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que chaque année la Municipalité peut bénéficier d'une dotation du Conseil Départemental sur les investissements réalisés au cours de l'année précédente. Cette participation, pour l'année 2018, est calculée à hauteur de 45% des dépenses d'investissements et ne peut excéder 24 500€.

Cette subvention sera inscrite sur le budget 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- De charger Monsieur le Maire de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Eure et Loir la subvention prévue au titre du Fonds Départemental de Péréquation, pour des acquisitions et des travaux effectués par la Commune, sur l'année 2018.

Choix du prestataire pour le transport à la piscine des élèves

Monsieur le Maire informe qu'apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences. Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé.

Cet apprentissage commence à l'école primaire. Il doit répondre aux enjeux fondamentaux de l'éducation à la sécurité et à la santé mais aussi favoriser l'accès aux diverses pratiques sociales, sportives et de loisirs. À l'école primaire, le moment privilégié de cet apprentissage est le cycle 2, prioritairement le CP et le CE1.

Dans ce cadre, les élèves de CP, CE1 et CE2 de l'école de la Ferté-Vidame effectuent un cycle piscine du 26 février au 2 juillet 2019 soit 16 séances au pôle aquatique de Fontaine-Simon.

Afin de rationaliser les coûts de transport, 37 élèves avec 4 adultes accompagnateurs sont concernés par cette activité.

La commune a sollicité 3 devis auprès de prestataires de transport :

- La communauté de communes des Forêts du Perche à hauteur de 102 € HT prix unitaire et 1 734 € HT coût total de la prestation,
- KEOLIS à hauteur de 156.84 € HT prix unitaire et 2 666,28 € HT coût total de la prestation,
- AIGLONS à hauteur de 144 € HT prix unitaire et 2 448€ HT coût total de la prestation,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- De retenir la candidature de la communauté de communes des Forêts du Perche pour le transport des élèves au pôle aquatique de Fontaine Simon,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au paiement de cette prestation.

Choix du maitre d'œuvre pour les travaux de la rue du Jeu de Paume

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé d'aménager la rue du Jeu de Paume dans le même esprit que les rues précédemment rénovées, telles que la rue Pierreuse.

Ce projet s'inscrit dans le programme de redynamisation et de valorisation du centre bourg entrepris par la commune.

Ce projet n'a pas pu être réalisé en 2018. Ainsi, Monsieur le Maire informe de la réception de 3 devis pour le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de Jeu de Paume :

- LUSITANO a proposé un devis à hauteur de 6 206 € HT,
- DIF CONCEPTION a proposé un devis à hauteur de 7 900 € HT,
- Le groupement FEUILLE A FEUILLE et CAHIER DE ROUTES a proposé un devis à hauteur de 14 900 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- De retenir le devis de l'entreprise LUSITANO à hauteur de 6 206 € HT au titre de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue du Jeu de Paume.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Attribution d'aide pour suite à décision du CCAS

Monsieur le Maire informe que deux familles vivant dans des conditions pécuniaires difficiles ont des enfants à l'école de Brezolles.

Cette école est la seule de notre environnement pouvant accepter des enfants en situation de handicap c'est à dire ayant le statut scolaire ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire sont, en France, des dispositifs qui permettent la scolarisation d'élèves en situation de handicap)

Du fait que, cette structure étant hors du territoire de la Communauté de Communes des Forêts du Perche le coût de la cantine scolaire est de 6€ par enfant au lieu de 3,70, ce qui provoque un surcoût de 2.3€, pour des familles dans les difficultés. La communauté de commune avait, en octobre, actée une aide pour celles-ci mais la compétence scolaire étant revenue à la commune l'aide est interrompue.

Il a été proposé au CCAS de prendre en charge le surcoût financier de ces 3 enfants. Soit.195.5 / enfants jusqu' à la fin de l'année scolaire, donc un total de 586.5 €.

D'autre part, un voyage scolaire est organisé pour 2 de ces enfants dans le cadre de la classe ULIS. Le surcoût financier de ce voyage est de 100 euros par enfant. Habituellement, la commune verse une aide financière de 40 euros par enfant par voyage scolaire. Il est envisagé d'accorder une participation financière exceptionnelle de la commune à hauteur de 100 euros par enfant concerné afin de leur permettre de partir en voyage scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- D'approuver la participation financière à hauteur de 586,50 euros pour la prise en charge du surcoût financier de cantine scolaire pour ces 3 enfants.
- D'approuver la participation financière à hauteur de 200 euros pour la prise en charge du surcoût financier du voyage scolaire pour ces 2 enfants.

Achat de stores pour le pôle scolaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que certaines classes du pôle scolaires sont équipées de tableaux blancs interactifs qui nécessitent des rideaux occultants.

Ainsi, une demande de devis a été réalisée auprès de l'entreprise BELICE à Chartres pour la fourniture de 8 rideaux prêts à poser. Il s'agit de panneaux de 240*290 confectionnés en tissus occultant et ignifugé.

La proposition de l'entreprise BELICE comprend la confection, la pose d'œillets, la fourniture de tringles, d'embouts et, supports et raccords pour un montant total de 1 500,67 euros HT (soit 1 875.84 euros TTC).

Il est suggéré de choisir la couleur taupe afin d'atténuer le délavage du tissu par le soleil et la lune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- Approuve la dépense,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et régler la facture.

Réfection du sol des jeux de la cour de l'école maternelle

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le sol des jeux de la cour de l'école maternelle est très abimé. Pour des questions de sécurité, l'aire de jeux n'est plus accessible.

Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise PAYASAGES JULIEN & LEGAULT. La prestation consiste en la dépose du sol souple existant, le recyclage en centre agréé, le nettoyage de l'enrobé, la reprise des fissures et la pose d'un nouveau souple. La réalisation de ces travaux est conditionnée à des températures extérieures hautes.

La proposition est d'un montant de 5 232 euros HT (soit 6 278,40 euros TTC).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- Approuve la dépense,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et régler la facture.
-

<u>Question diverses</u>

Centenaire Citroën : La réunion du 13 février à l'attention des maires dans un rayon de 30 km a été organisée en partenariat avec l'association du Centenaire de Citroën. L'objectif était d'informer les élus sur l'avancée de l'organisation de l'évènement. Une réunion publique à l'attention des habitants va se tenir en mars.

Course cycliste : Le Tour d'Eure-et-Loir passera par la Ferté-Vidame le dimanche 19 mai prochain entre 13h40 et 13h42. La caravane publicitaire constituée d'une trentaine de voiture passera une heure au préalable. IL est à noter que cette année les coureurs sont des professionnels. Il sera à prévoir des arrêtés des circulations et de stationnement. D'autre part, il sera à prévoir des décorations de la rue de Laborde et de la ville.

Prochain Conseil Municipal : La prochaine réunion de Conseil est prévue le mardi 9 avril à 19h00.

❧ ❧ ❧ ❧

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

❧ ❧ ❧ ❧